

RÈGLEMENT PARTICULIER 2024 MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Barsuglia Henri		
Nombre de secouristes	8	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	VICHY 03	Temps de trajet (en min)	25

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Circuit de " RELIER "	Longueur du circuit	1425
Adresse	63290 RIS	Largeur minimum de la piste	5
		Largeur de la grille	35
		Longueur de la ligne droite de départ	95
		Nombre d'OCP*	19
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

DATE: 17 10 2024



DATE: 09 FEV. 2024

LIGUE MOTOCYCLISTE
 AUVERGNE-RHONE-ALPES
 Z.A. 18 Chemin de Pile Neuve
 26600 LA ROCHE DE GLUN
 Tél : 04 75 55 22 50

DATE: 13/02/2024

NUMÉRO: 24/0151



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTOCROSS VÉTÉRAN



MOTO-CLUB: TEAM SAINT YORRE MOTOS

N° D'ÉPREUVE FFM: 256

E-MAIL: team-saint-yorre-motos@orange.fr

DATE: 07 Avril 2024

TÉLÉPHONE: 06 42 33 58 75

LIEU: Circuit de RELIER à RIS (63)

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Montagnon David

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	JOURDAN Pierre	Licence : 161557
Délégué FFM (Président de jury) -----	Serge VERNOIS	Licence : 023830
Membre du Jury -----	LOUE NICOLAS	Licence : 292937
Membre du Jury -----	PARGNIEN Eric	Licence : 018721
Commissaire technique responsable -	FFM : Michel SABOTIER	Licence :
Responsable du chronométrage -----	FFM	Licence :

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM	BRONZE ET ARGENT		OR ET PLATINE	
	BRONZE	ARGENT	OR	PLATINE
AGE DES PILOTES	DE 40 À 46 ANS	DE 47 À 53 ANS	DE 54 À 58 ANS	A PARTIR DE 59 ANS
LICENCES	LUE / NCO		LUE / NCO	
CYLINDRÉES	DE 125 CC À 650 CC		DE 125 CC À 650 CC	

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

RÈGLEMENT PARTICULIER 2024 CHAMPIONNAT DE FRANCE MIX VÉTÉRAN

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉCANISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **BARSUGLIA Henri**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **VICHY (03)**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **25 mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit de "Relier"**

Adresse **63290 RIS**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1425**

Largeur minimum de la piste **5**

Largeur de la grille **35**

Longueur de la ligne droite de départ **65**

Nombre d'OCP* **19**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTOCYCLISTE

DATE: **17/01/2024**

TEAM ST-YVES MOTOS



LMRA 0834

VISA DE LA LIGUE

DATE: **09 FEV. 2024**

LIGUE MOTOCYCLISTE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de la Neuve
26800 LA ROCHE-DE-GEUN
Tél : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE: **13/02/2024**

NUMÉRO: **24/0151**



MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: TEAM SAINT YORRE MOTOS

DATE: 07 Avril 2024

Lieu: 63290 RIS Circuit de Relier



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIES	DURÉE
		Samedi 06 Avril		
16 h	20 h	Contrôles administratifs	Toutes	4 H
16 h	20 h	Contrôles techniques	Toutes	4 H
		Dimanche 07 Avril		
7 h 45	8 h 15	Contrôles administratifs	Toutes	
7 h 45	8 h 15	Contrôles techniques	Toutes	
8 h 25	8 h 35	Essais Libres	MCF Espoirs 50 cc	10 mn
8 h 40	8 h 55	Essais Libres	MCF Espoirs 65 cc	15 mn
9 h	9 h 05	Test de départs	France Bronze Argent	5 mn
9 h 05	9 h 20	Essais Libres	France Bronze Argent	15 mn
9 h 25	9 h 30	Test de départs	France Or Platine	5 mn
9 h 30	9 h 45	Essais Libres	France Or Platine	15 mn
9 h 50	10 h 05	Essais Libres	MCF 125 cc	15 mn
		Entracte		15 mn
10 h 20	10 h 30	Essais Chronométrés	MCF Espoirs 50 cc	10mn
10 h 35	10 h 50	Essais Chronométrés	MCF Espoirs 65 cc	15 mn
10 h 55	11 h 10	Essais Chronométrés	France Bronze Argent	15 mn
11 h 15	11 h 30	Essais Chronométrés	France Or Platine	15 mn
11 h 35	11 h 50	Essais Chronométrés	MCF 125 cc	15 mn
		Repas		
13 H 20	13 H 30	Manche 1	MCF Espoirs 50 cc	8 mn + 1 T
13 H 35	13 H 50	Manche 1	MCF Espoirs 65 cc	12 mn + 1T
13 H 55	14 H 00	Tour de reconnaissance	France Bronze Argent	1 T
14 H 00	14 H 25	Manche 1	France Bronze Argent	20 mn + 1 T
14 H 30	14 H 35	Tour de reconnaissance	France Or Platine	1 T
14 H 35	15 H 00	Manche 1	France Or Platine	20 mn + 1 T
15 H 05	15 H 25	Manche 1	MCF 125 cc	15 mn + 1 T
		Entracte		15 mn

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: TEAM SAINT YORRE MOTOS

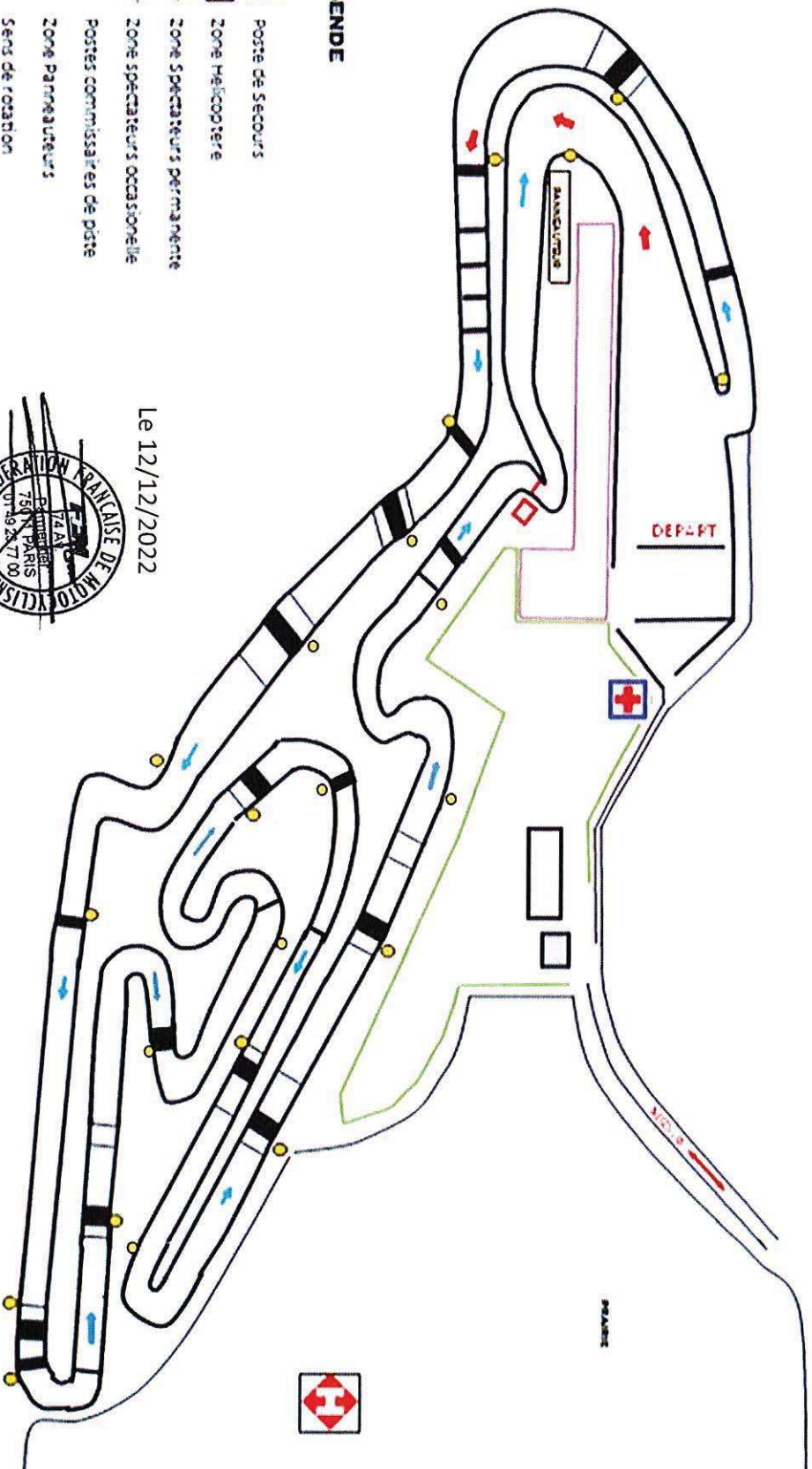
DATE: 07 Avril 2024

LIEU: 63290 RIS Circuit de Relier








HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIES(S)	DURÉE
15 H 45	15 H 55	Manche 2	MCF Espoirs 50 cc	8 mn + 1T
16 H 00	16 H 15	Manche 2	MCF Espoirs 65 cc	12 mn + 1T
16 H 20	16 H 25	Tour de reconnaissance	France Bronze Argent	1T
16 H 25	16 H 50	Manche 2	France Bronze Argent	20 mn + 1T
16 H 55	17 H 00	Tour de reconnaissance	France Or Platine	1T
17 H 00	17 H 25	Manche 2	France Or Platine	20 mn + 1T
17 H 30	17 H 50	Manche 2	MCF 125 cc	15 mn + 1T
	18 H 15	Remise des Prix		

CIRCUIT de MOTOCROSS de RIS
 Lieu dit « RELIER » 63290 RIS

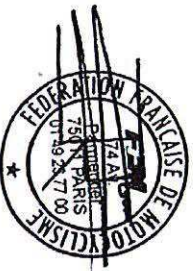
Octobre 2022



LEGENDE

-  Poste de Secours
-  Zone Helicoptere
-  Zone Spectateurs permanente
-  Zone Spectateurs occasionelle
-  Postes commissaires de piste
-  Zone Parraineurs
-  Sens de rotation

Le 12/12/2022



Plan d'accès au circuit de Ris



Merci de ne pas stationner sur les sorties de secours